



AVIS PUBLIC

DÉPÔT DU RÔLE DE PERCEPTION RÈGLEMENT 22-392

Il est par les présentes donné, par la soussignée, madame Francine Perras greffière-trésorière adjointe de la Municipalité de Saint-Alexandre, que le rôle de perception suite au *Règlement 22-392 Établissant la répartition des coûts des travaux d'entretien et de nettoyage de la Rivière du Sud, branche 8* est maintenant terminé et déposé au bureau municipal.

L'envoi des comptes de taxes sera fait dans les délais prévus.

Les comptes de taxes seront payables selon l'échéance suivante :

- 25 mars 2021

Donné à Saint-Alexandre
Le 23 février 2022

Francine Perras
Greffière – trésorière adjointe